

SUNDEP INFOS n°11

La Brève du syndicat Solidaires de l'Enseignement Privé



Sud Enseignement privé

GIPA : sa reconduction confirmée pour 2018.

Un agent de droit public peut bénéficier d'une indemnité de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), si l'évolution de son traitement brut est inférieure, sur 4 ans, à celle de l'indice des prix à la consommation.

La GIPA a pour but de compenser la perte de pouvoir d'achat de certains agents dont la rémunération a peu augmenté au cours des 4 dernières années.

Le Décret n° 2017-1582 du 17 novembre 2017 et l'arrêté du 17 novembre 2017 fixant au titre de l'année 2017 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite « de garantie individuelle du pouvoir d'achat » sont parus au JORF du 18 novembre 2017.

Un simulateur utilisé dans la Fonction Publique (www.sundep.org) vous permet de déterminer si vous avez droit à la GIPA et le montant que vous percevez.

l'Université. Le décret prévoit dans les divisions de terminale des lycées d'enseignement général, technologique ainsi que des lycées professionnels, deux professeurs par division. Chacun-e d'entre eux/elles percevra une part modulable.

Il ne reste plus qu'à trouver ces nouveaux professeur-es principaux et principales...prêt-es à s'investir dans la mise en place de ce qui semble ressembler à une « usine à gaz » complexe nécessitant des compétences autrefois dispensées par des conseillers d'orientation. Un métier en soi, le tout pour quelques ISOE!

Le SUNDEP-Solidaires dénonce l'élaboration d'une telle mesure, dans la précipitation, sans concertation avec le monde enseignant auquel on demande, *in fine*, de se substituer à une fonction déjà répertoriée dans l'EN, celle de conseiller-es d'orientation, avec des rémunérations, à la marge !



Décembre est là...mais peut-on parler pour autant de trêve hivernale ? Difficile, en effet, de les envisager, en ce début de mois, particulièrement dans l'Education Nationale où il devient de plus en plus anxiogène de suivre toutes les annonces en provenance de notre hyperactif ministre !

Une réforme du BAC en guise de calendrier de l'avent ? Avec au fil des jours, des annonces qui laissent présager l'obsolescence programmée de la consultation à venir : les grandes lignes sont déjà écrites. Pour preuve, la mise en place, dans l'urgence du 2nd professeur-e principal-e,

pour mieux accompagner la sélection à l'Université.

Alors que trouver dans la hotte du père Noël, en ce mois de décembre ? Peut-être l'annonce de la reconduction de la GIPA ?

Et maintenant un 2nd PP en terminale....

J.M Blanquer a annoncé sa décision de doubler le nombre de professeur-es principaux et principales en terminale pour améliorer l'orientation des élèves.

Qu'est-ce qui occasionne une telle précipitation du Ministère de l'Éducation Nationale à sortir un décret aussi rapidement avec une mise en application dès le 1^{er} décembre ?

Le remplacement de la plate-forme APB, par « Parcoursup » qui induit une demande d'orientation accrue accompagnant la réforme de l'entrée à

l'Université. Le décret prévoit dans les divisions de terminale des lycées d'enseignement général, technologique ainsi que des lycées professionnels, deux professeurs par division. Chacun-e d'entre eux/elles percevra une part modulable.

Il ne reste plus qu'à trouver ces nouveaux professeur-es principaux et principales...prêt-es à s'investir dans la mise en place de ce qui semble ressembler à une « usine à gaz » complexe nécessitant des compétences autrefois dispensées par des conseillers d'orientation. Un métier en soi, le tout pour quelques ISOE!

Le SUNDEP-Solidaires dénonce l'élaboration d'une telle mesure, dans la précipitation, sans concertation avec le monde enseignant auquel on demande, *in fine*, de se substituer à une fonction déjà répertoriée dans l'EN, celle de conseiller-es d'orientation, avec des rémunérations, à la marge !

Le BAC horizon 2020...

Jean-Michel se l'est promis, il veut réussir là où ses prédécesseur-es ont échoué : une réforme en profondeur du BAC doit avoir lieu. Le ton est donné.

Quatre épreuves terminales et le reste en contrôle continu ?

En accord avec ce qui était annoncé dans le programme d'Emmanuel Macron, la réforme voulue, applicable en 2021, a pour but d'aboutir à « quatre épreuves finales ».

Le reste des notes serait obtenu en cours de scolarité. Les modalités de mise en place de ces contrôles continus ne sont pas encore tout à fait circonscrites.

On peut ainsi redouter la mise en place de « diplômes maison » qui n'auraient pas la même valeur selon l'établissement que l'élève fréquente ! On s'éloigne toujours un peu plus de l'équité souhaitée par le gouvernement ?!

Une réforme « en profondeur » à tout prix ?

Jean-Michel Blanquer souhaite en finir avec le bachotage et redonner du sens à cet examen de fin de lycée qui donne accès aux études supérieures dont il souhaite changer les modalités d'accès. Il veut une « vraie réforme »....

« Il n'est pas question que cette réforme prévue se traduise par une baisse de horaires de chaque discipline ».

Un chiffre est cependant dans le viseur du gouvernement : 56. C'est, en millions d'euros, l'estimation du coût annuel de l'organisation de l'examen du BAC. Certain-es avancent même le chiffre de 1,5 milliards s'agissant d'un coût global.

Des économies qui pourraient aussi venir à point nommé si on les ajoute à celles concernant les réductions du nombre d'enseignant-es ☺ !

L'accès à la classe exceptionnelle restera...exceptionnel ☺ !

Le décret vient de paraître au Bulletin Officiel du 30 novembre. Des notes sont publiées sur l'accès à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles, des certifié-es et PLP, des agrégé-es et des psychologues de l'éducation nationale.

Les demandes doivent être faites entre le 8 et le 22 décembre. Ceux qui veulent demander à entrer dans cette nouvelle échelle des professeurs au moins au 3^e échelon de la hors classe. Des promotions qui se compteront au compte-goutte !

Le chiffre du mois : - 20%

Comme le nombre de postes en moins ouverts aux concours de professeur-e en collège et en lycée alors qu'au moment de la présentation du projet de budget 2018, le ministère avait annoncé la suppression de 2600 postes de stagiaires (à mi-temps), en assurant qu'il s'agissait de postes non pourvus aux concours 2017 et que leur suppression n'aurait pas d'impact réel...vraiment ?

La première session du quinquennat Macron rompt avec la politique volontariste de recrutement des dernières années.

Interrogé, le ministère précise : « la baisse correspond aux postes non pourvus. L'an dernier un effort particulier a été porté sur des matières en tension telles que les maths, les lettres, l'anglais et l'allemand ».

Le SUNDEP-Solidaires dénonce la détérioration des conditions de travail des enseignant-es qui doivent assurer de plus en plus d'heures (HSA/HSE). Cette politique induit nécessairement une augmentation de la précarité. Des professeur-es peu voire pas formé-es sont même embauchés via Pôle-emploi !

